

29 Janvier 1987

Monsieur Le Président  
du Conseil Général de l'Isère  
Hôtel du Département  
B.P. 1096  
38022 GRENOBLE CEDEX

Vos réf.: D.F.I.  
AP/EJ

Monsieur le Président du Conseil Général,

Je vous remercie de votre lettre du 15 Décembre 1986, m'annonçant la redistribution, au titre de l'année 1986, des sommes écrêtées dues au fonds départemental de la taxe professionnelle, concernant l'installation EDF-GRPH réalisée en limite des communes d'Allemond et Oz en Oisans.

Après avoir débattu de ce problème avec mon Conseil Municipal, il nous semble que la répartition du montant "préjudice environnement" nous pénalise du fait que cette installation est surtout vue du territoire de notre commune qui en subit toutes les nuisances. (ex: entre autre évacuation d'une partie du camping municipal en cas de vidange).

En conséquence, je vous prie Monsieur Le Président de bien vouloir revoir ce problème pour une plus juste répartition.

En vous remerciant,

Veillez agréer, Monsieur Le Président du Conseil Général, l'expression de mes respectueux sentiments.

Le Maire,

  
Célestin MANIN.